

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'initiative «pro-cannabis», avatar de DroLeg

Yverdon-les-Bains / Spreitenbach, le 13 janvier 2006. – L'initiative populaire fédérale «pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse», munie d'un peu plus de 100'000 signatures, sera donc vraisemblablement soumise au peuple. L'Association romande contre la drogue (ARCD) et le Dachverband abstinentorientierte Drogenpolitik (DaD), qui œuvrent tous deux contre la banalisation de la drogue et son acceptation sociale facilitée, espèrent que le peuple ne se laissera pas tromper par le libellé désinformateur de cette petite sœur de l'initiative DroLeg, balayée en votation populaire.

Il aura fallu pas moins d'un an et demi pour que cette nouvelle initiative aboutisse. Avec les quelque 100'000 paraphes récoltés, on est loin du demi-million escompté en 2004 par les initiants, lesquels, par ailleurs, se donnaient vingt jours pour récolter les 200'000 premières signatures.

Cette initiative au libellé trompeur n'est que l'avatar de DroLeg, elle aussi intitulée «initiative pour une politique raisonnable en matière de drogue», qui proposait déjà la légalisation *de facto* du cannabis. Rejetée en 1998 par 74% des votants et la totalité des cantons, DroLeg n'avait alors recueilli que 178'000 voix. Le 14 juin 2004, le Conseil national enterrait définitivement le calamiteux projet de révision de loi sur les stupéfiants, qui reprenait en grande partie les propositions de DroLeg.

La Suisse se classe aujourd'hui en tête des pays européens pour ce qui est de la consommation de cannabis chez les adolescents. L'explosion du marché du «chanvre à drogue» indigène à l'origine de ce triste record est due, pour une bonne part, aux espoirs fallacieux suscités par la perspective d'une libéralisation du cannabis ; espoirs trop longtemps entretenus par une politique de la drogue minimisant les dangers liés à ce stupéfiant. Circonstance aggravante, les «joints» fumés aujourd'hui ont de 7 à 18 fois plus de substance active qu'en 1995 (parfois plus de 30% de THC) et l'âge de la première consommation (12 ans actuellement) ne cesse de s'abaisser.

L'ARCD et le DaD estiment que l'initiative «pro-cannabis» contribuerait à banaliser encore davantage une drogue aux effets nocifs de mieux en mieux documentés, et à en faciliter l'accès à un nombre encore plus important de jeunes. Ils rappellent que les expériences de libéralisation du cannabis, notamment aux Pays-Bas et en Alaska, se sont toutes soldées par des échecs. A contrario, des politiques cohérentes et restrictives (notamment en Suède) ont enregistré de réels succès. Subsidièrement, ils soulignent que l'initiative est incompatible avec les conventions internationales de l'ONU sur les stupéfiants.

Pour sortir de l'impasse actuelle, l'ARCD et le DaD préconisent une véritable prévention, fondée sur une prise de conscience des dangers liés à la consommation de cannabis (effets sur la santé, désocialisation des consommateurs chroniques, dommages et coûts sociaux), ainsi qu'un renforcement de la législation en vigueur. Sur le plan fédéral, ils soutiennent la motion Wasserfallen, qui prévoit une aggravation des peines pour les producteurs et les vendeurs de « chanvre à drogue », et l'initiative parlementaire Waber, qui soumet la culture et le commerce de chanvre à une autorisation, interdisant par ailleurs le recours à toute variété dont la teneur en THC dépasse 0,3%. Sur le plan cantonal, ils se félicitent que le Tessin et Bâle-Campagne se soient dotés de lois sur le cannabis allant dans le même sens que l'initiative Waber. Ils souhaitent que d'autres cantons leur emboîtent le pas. Le marché du « chanvre à drogue », source de grandes souffrances, doit impérativement être démantelé.